

Non respect de l'interdiction volontaire de jeu

Par [Tepalal](#) Postée le 04/01/2022 09:52

Bonjour , J'ai en fevrier 2021 fait la démarche d'interdiction volontaire de jeux afin de préserver mes finances de l'addiction au pari Bien que Betcllic m'ait exclu comme attendu de leur site, parionssport lui n'en a pas pris compte. Me laissant tout au long de l'année dépenser des milliers d'euros Meme au moment ou ils ont eu besoin de revalider mon identité , ils ont fait fi de l'interdiction. Premièrement est-ce normal ? et ensuite je souhaite me reprendre en main en ce debut de 2022 , il y a'til des reclamations/plaintes à déposer contre la FDJ pour non respect de ca ? Merci à vous Ryan

Mise en ligne le 06/01/2022

Bonjour,

Au même titre que « Betcllic », « Parionssport » fait partie des opérateurs de jeux agréés pour lesquels s'applique l'interdiction volontaire de jeux dont vous nous dites avoir fait la demande. Il ne nous paraît pas normal en effet que vous ayez pu continuer à parier sur leur site. Nous vous invitons à faire part de ce manquement au médiateur de l'ANJ (Autorité Nationale des jeux) dont nous vous joignons le lien ci-dessous.

Par ailleurs, et si vous le souhaitez, sachez qu'il existe des centres de consultations spécialisés dans l'accompagnement des joueurs dont vous pourriez vous rapprocher pour obtenir de l'aide. Il s'agit des CSAPA (Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), les consultations y sont individuelles, confidentielles, non payantes et assurées par des professionnels de l'addictologie. Au plus proche de chez vous, il existe à Céret une antenne d'un CSAPA basé à Perpignan, vous en trouverez les coordonnées ci-dessous.

Si besoin, n'hésitez pas bien entendu à revenir vers nous. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat jusqu'à minuit.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivan

[Antenne du CSAPA Aline Vinot de Perpignan](#)

Place Henri Guitard
66400 CERET

Tél : 04 30 53 12 98

Site web : urlz.fr/iRFP

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Accueil du public : Vendredi 9h30 à 16h30 par l'infirmier et le lundi de 9h30 à 12h pour le médecin psychiatre

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- ["ANJ: Médiateurs des jeux"](#)